LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

Directeur de la rédaction .....OSCAR McDONNI.

BUREAUX . 414 et 416 Rue Sussex

OTTAWA, ONT.

Mercredi 8 Avril 1891

ECHOS DU JOUR

Barnum est mort.

La fièvre typhoïde fait des ravages à Kingston

Mgr Taché a dû repartir aujourd'hui pour Winnipeg.

On vient de déposer dans la Seine 40 000 petits saumons.

M. Forsyth est nommé percepteur des douanes à Québec.

Durant les trois derniers mois, 12.319 Italiens ont débarqué à New-York.

M. Faucher de St Maurice est si malade que les médecins désespèrent de le sauver.

Les rumeurs de guerre prennent une tournure sérieuse dans les cercles diplomatiques en Europe.

Les montréalais sont d'accord à dire que jamais le talent de Sarah Bernhardt n'a été plus brillant.

L'ETENDARD dit apprendre de source certaine que l'honorable M. Flynn doit se présenter aux Trois Rivières.

Léon XIII a décidé de ne recevoir que les personnes qui ont le plus grand droit d'être reçues. Sa santé l'oblige à cela.

La difficulté à surmonter pour les partisans de la paix européenne, est le choix d'un aspirant au trône de la Bulgarie.

M. Lussier, député de Verchères, est l'un des rares partisans de M. Pelletier, par la grâce de son ressentiment contre M. Mercier.

Un procès commencé en 1874, vient de se terminer à Pottsville. Les frais s'élèvent à $80,000 alors que le litige ne valait que $10,000.

Les socialistes allemands se préparent à faire une lutte formidable à Bismarck si celui-ci persiste à se présenter comme candidat.

Le MAIL de Toronto dit que l'honorable M. Laurier a écrit à un libéral en vue de Winnipeg qu'il espérait visiter bientôt le Nord Ouest.

Gabriel Dumont doit partir prochainement pour Paris, où il est engagé pour organiser et diriger une troupe dans le genre de celle de Buffalo Bill.

Il est arrivé ce que nous pensions : l'Italie regrette son coup de tête et elle revient à une attitude plus sage et plus conforme à la dignité d'une grande puissance.

Nos deux premiers articles sur la chûte des castors attirent l'attention du public et de la presse. Ce que nous y avons exprimé semble être ce que tous pensaient.

La rumeur lancée par le N. Y. PRESS fait du chemin. Le MONDE d'hier dit :

Le Saint Père désireux de donner aux Canadiens une marque éclatante de sa sollicitude paternelle conférera à Monseigneur Fabre la pourpre cardinalice.

L'empereur de Russie a écrit personnellement au président Carnot l'invitant d'assister à l'exposition de Moscou. M. Carnot n'a pas accepté l'invitation, ne pouvant s'absenter de France pour un temps aussi long.

Il est maintenant connu, dit l'ELECTEUR, que l'ex procureur général Martin, l'auteur de la fameuse loi anti-catholique du Manitoba, ne s'est pas démis de son gré mais été expulsé par son chef, l'honorable M Greenway.

D'après un récent rapport de M. Carling, ministre de l'agriculture, il a été importé au Canada, dans le courant de l'année 1890 un assez grand nombre de bestiaux ; par exemple, 1,386 têtes de bétail, 30,551 moutons, 1,324 pourceaux et 1,694 chevaux.

On affirme qu'il existe à Tacus, au Chili, un homme de 151 ans. Les gens de l'endroit sont unanimes à témoigner de la vérité du fait. On exhibe même des documents que le vieillard aurait signé il y a 142 ans, ce qui lui supposerait un âge plus avancé encore.

On dit que Parnell vient d'épouser secrètement la fille de Mme O'Shea et non celle ci. Comme elle n'a pas 21 ans on croit que Parnell sera inquiété judiciairement. Parmi les amis de Parnell il y en a qui disent que cette nouvelle est un canard et d'autres qui croient que depuis longtemps Parnell courtisait la jeune fille et que c'est cette cour secrète qui l'a fait accuser d'entretenir des relations criminelles avec Mme O'Shea.

Voici quelques rumeurs cueillies à droite et à gauche :

L'honorable M. Duhamel sera nommé sous ministre de son département et sera remplacé par M. Legris qui devra tout naturellement réussir à faire casser l'élection de M. Lessard, à Maskinongé.

M. Chs Langelier deviendra ministre des Travaux Publics et M. Ross redeviendra ministre sans portefeuille.

M. De Grosbois résignera son siège pour devenir inspecteur des asiles d'aliénés.

Le CANADIEN est favorables à l'augmentation des salaires des juges. Nous extrayons ce qui suit de son article :

"Il est généralement reconnu que les salaires de nos juges ne sont pas en rapport avec leur position sociale.

Il y a plus de vingt ans que ces salaires ont été fixés au chiffre actuel, et tout le monde sait que la vie coûte aujourd'hui beaucoup plus cher qu'il y a vingt ans. Ceux qui tiennent maison, qui ont des familles et des propriétés, qui paient des taxes, des gages des salaires en savent quelque chose. Les dépenses en rapport avec le personnel domestique seul ont plus que doublé depuis vingt ans."

LETTRE PASTORALE

(Suite et fin)

"Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on réclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux-mêmes qui devaient les sauvegarder Nous voilà en butte à la persécution ; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant au corps ou à la vie extérieure mais à une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidées par les reflets de ces divines splendeurs.

".....Vous savez qu'il faut que tous ceux que Dieu vous a confiés soient, dès leur enfance, formés à la vie chrétienne ; de là, la nécessité d'avoir des écoles chrétiennes ; et toute école qui n'a pas ce caractère ne saurait commander la confiance les parents chrétiens.

".....Vous êtes donc tenus de ne permettre à vos enfants que la fréquentation d'écoles où leur foi et leurs mœurs seront en sûreté. Hélas ! malgré tous vos soins et votre vigilance, il n'arrivera que trop souvent qu'en sortant de sa demeure pour aller chercher l'instruction, le jeune âge sera exposé à de pernicieuses influences ! Que du moins l'école que vous choisirez ne soit pas pour ces jeunes cœurs un lieu dangereux ! Que les instituteurs auxquels vous les confierez vous offrent toutes les garanties désirables ; qu'ils continuent auprès de vos enfants le ministère sacré que vous exercez vous-même ! Que l'école s'harmonise avec le toit paternel pour la formation du cœur ! Que la parole du maître ou de la maîtresse soit l'écho de la parole du père ou de la mère enseignant à l'enfant ce qu'il doit croire et lui expliquant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain."

Puis Sa Grandeur établit clairement les droits de la minorité et de l'église catholique et fait connaître la nature de ces écoles que l'on veut imposer à nos frères de Manitoba.

".....Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seules seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé, même les mots ECOLES NATIONALES ECOLES PUBLIQUES, ECOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les Ecoles Catholiques, a passé des lois qui non seulement maintiennent les Ecoles Protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assurent, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposée et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

"L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour montrer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité contre les catholiques et que l'idée protestante domine toute cette législation....."

A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques de Manitoba, dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et inaliénables, notre cœur est navré de douleur. Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre Sainte mère l'Eglise, rester froids spectateurs des persécutions que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour Nous de rappeler à tous les fidèles de nos provinces la vraie doctrine touchant le contrôle de l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous Nous croyons dans la nécessité de proclamer ces principes et d'en réclamer l'application au nom de l'Eglise. Comme citoyens nous pouvons faire des concessions ; mais comme catholiques nous ne pouvons transiger. C'est aussi le devoir de tous les catholiques, à quelque parti, à quelque position sociale qu'ils appartiennent, de s'affirmer les enfants soumis et dévoués de l'Eglise. Il ne serait pas digne de ce nom celui qui sacrifierait ces droits pour quelque considération d'un ordre inférieur. Ce serait une trahison de laisser persécuter l'Eglise et lui ravir ses enfants. C'est donc un devoir pour tous de prier, de travailler, chacun dans sa sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue et cela sans troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre pays.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos trois provinces, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous dans le mois de mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

E.-A. Card TASCHEREAU Arch. de Québec

† EDOUARD CAL, Archev. de Montréal.

† J.-THOMAS Archev. d'Ottawa.

† JEAN, Archev. de Léontopolis.

† L.-F., Ev des Trois Rivières.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

† L. Z., Ev. de St Hyacinthe.

† N. ZEPHIRIN, Vic Apost. de Pontiac.

† ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.

† LOUIS-NAZAIRE, Evêque de Chicoutimi.

† ANDRÉ ALBERT, Evêque de St. Germain de Rimouski.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs.

B-PH GARNEAU, Ptre.
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

TELEGRAPHIE

EUROPE

MORT D'UN SECRÉTAIRE

BORDEAUX, 8 avril.—M. Barthélemy St Marc Girardin, secrétaire intime de M. le comte de Paris, vient de mourir à Saint Raphaël.

C'était le fils du célèbre écrivain qui fut membre de l'Académie française et vice-président de l'Assemblée nationale.

L'ASSASSIN DE SA FEMME

LYON, 8 avril.—Le nommé Thermel, habitant rue de Lévis, n'aime pas le travail, et c'est sa femme, qui est laveuse, à qui incombe tout l'entretien du ménage. Or, il ne suffit pas à Thermel de se reposer, il veut aussi boire et il demande pour cela de l'argent à sa femme. Avant hier soir, comme elle rentrait du lavoir, il lui fit sa requête habituelle. Elle refusa en lui reprochant sa paresse. Furieux, il saisit un marteau et en asséna plusieurs coups sur la tête de sa femme. Puis il s'en alla au poste de police où il se constitua prisonnier.

La femme Thermel, dont l'état est désespéré, a été portée à l'hôpital Beaujon.

MESURE DE REPRESSAILLES

PARIS, 8 avril—Il paraît qu'une grosse émotion règne en Belgique, et qu'on s'y préoccupe déjà de nous faire expier par de bonnes petites représailles les "combinaisons" de M. Méline et de ses amis.

Les Belges nous achètent, bon an mal an, et consomment pour plus de 320 millions de francs de marchandises françaises, et ils estiment que cela vaut quelques égards. J'ai la conviction que notre Parlement sera de cet avis, En attendant, nos bons voisins montrent les dents. Ils viennent de notifier au gouvernement français la dénonciation du traité de navigation et de la convention "pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle" qui les liaient à nous jusqu'au 1er février 1892.

Ces deux arrangements complétaient le traité de commerce signé par nous avec la Belgique le 31 octobre 1881. Nous avons dénoncé le traité, comme on sait ; mais très prudemment nous avions laissé intacte la convention littéraire et artistique qui assurait à nos artistes et à nos écrivains, en ce délicieux paradis de la contrefaçon, le respect de leurs droits. Pas bêtes, les Belges ont compris que c'était là pour nous le point sensible : et à la dénonciation du traité ils ripostent très habilement par la dénonciation de la convention.

COURRIER DE BERLIN

BERLIN, 8 avril.—On croit que la nomination du prince de Bismarck au Reichstag aura pour conséquence la formation d'un parti national économique dont il sera le chef

La nouvelle de la conversion probable à la religion orthodoxe de la grande duchesse Elizabeth, épouse du grand-duc Constantin, est démentie.

—On raconte que le célèbre prédicateur, le père Jean, a une grande part dans la conversion de la grande duchesse Elizabeth Féodorona, épouse du grand duc Serge, à laquelle il aurait fait une prophétie de progéniture dans le cas où elle embrasserait la religion orthodoxe. Cette prophétie serait en voie de se réaliser.

—Il vient d'une personne très haut placée que la somme de trois cent cinquante mille marks prêtée à M. de Bœtticher, pour son beau-père, a été effectivement prise sur la cassette privée de l'empereur et couverte par une hypothèque sur les propriétés du beau-père du secrétaire d'Etat. L'acte hypothécaire mentionne le chiffre total de 350,000 marks et garantit expressément les droits de la cassette privée impériale.

—Il est faux que l'empereur et le prince de Bismarck dineront ensemble chez le comte de Waldersee.

LA POLITIQUE ITALIENNE

ROME, 8 avril.—Une note officieuse annonce l'échec de la mission du comte Antonelli auprès de Ménélik. Il est hors de doute, à la suite de cette note, que jamais Ménélik n'avait accepté le protectorat d'Italie ainsi que l'avait raconté M. Crispi.

—On peut dire que c'est l'intervention dans les débats de M. Crispi qui a procuré dernièrement au ministère son énorme majorité hier. Le discours de l'ancien président du Conseil a été fort maladroit et rempli d'expressions malheureuses. Ses exagérations lui ont valu l'abandon d'un certain nombre de ses amis. L'attaque dirigée contre M. di Rudini, auquel il a reproché de faire le jeu du Vatican, en réduisant le nombre des écoles italiennes à l'étranger, ainsi que sa sortie contre le ministre de la guerre à propos du nouveau fusil, ont été imprudentes et ont produit l'effet qu'on connaît.

—Le roi a reçu, M. Billot, chargé de lui exprimer les condoléances du gouvernement français pour la perte que vient de faire, dans la personne du beau-frère du Roi, la famille royale.

La Reine a également accordé une audience à M. Billot.

—On dit que, durant son séjour à Rome, le prince Victor aurait demandé une audience au Pape qui aurait répondu qu'il regrettait de ne pouvoir la lui accorder.

LORD SALISBURY ET LA POLITIQUE

LONDRES, 8 avril—Le cabinet de Londres a répondu par un accusé de réception à la notification du décès du prince Napoléon envoyée par le prince Victor à la reine Victoria.

—Lord Salisbury n'a pas reçu le marquis di Rudini à son château près de Cannes. Le premier ministre, qui a été accablé de besogne en ces derniers temps, désirait se reposer et surtout éviter les discussions politiques. On est d'ailleurs très peu satisfait au Foreign Office de la façon dont les négociations ont été conduites avec l'Abyssinie par le comte Antonelli. Quant à la triple alliance lord Salisbury était bien décidé à ne pas aborder ce sujet, surtout avec le gouvernement italien, avant l'arrivée de l'empereur Guillaume en Angleterre.

Donc calme le plus absolu pendant la villégiature de Beauvoir et un repos qui permettra au ministre de reprendre des forces pour la grande lutte parlementaire et les difficultés diplomatiques qui s'annoncent pour la fin d'avril et le mois de mai.

—Il est notoire, dans le corps diplomatique à Londres, que Lord Salisbury est mal disposée envers les habitants de Terre-Neuve Irlandais pour la plupart et grands admirateurs du Home Rule et que les membres de la Commission d'arbitrage sont parfaitement au courant des intrigues plus irlandaises que terre-neuviennes qui s'ourdissent contre le gouvernement britannique à Saint John. On en conclut que si les Terre-Neuviens ont quelque velléité sérieuses de se révolter, le cabinet britannique ne serait pas fâché de recourir à une coercition dans le genre de celle que M. Balfour applique actuellement à la Verte Erin.

DÉJOUÉS DANS LEUR PLAN

PARIS, 8 avril.—Deux prisonniers, Emile M.. et Albert P... étaient amenés, il y a quelques jours, au Dépôt par les voitures cellulaires du ministère de l'intérieur. Le premier arrivait de Lorient, le second de la maison centrale de Clairvaux.

Suisse d'origine, Emile, dont l'extradition avait été demandée et obtenue par la justice de son pays, devait être reconduit à la frontière et remis entre les mains de la police.

Quant à Albert, après avoir subi une peine de plusieurs mois de prison pour vols, il devait être également dirigé sur la frontière belge, à la suite d'un arrêt d'expulsion.

Tous les deux se trouvant dans la salle commune du Dépôt lièrent connaissance et se racontèrent leurs petites affaires.

—Tiens, j'ai une idée superbe, mon vieux, s'écria le Suisse, en s'adressant à son nouvel ami. Si tu veux me seconder, nous allons recouvrer notre liberté. Il ne s'agit que d'intervertir nos rôles.

—Ton idée est excellente, fit Albert, et je l'accepte avec enthousiasme.

Il fut alors convenu entre les deux détenus que, lorsqu'on les appellerait pour partir Emile répondrait au nom d'Albert et *vice versa*.

Ce qui fut dit fut fait Emile fut embarqué à la gare du Nord, alors que le Hollandais était dirigé sur la Suisse.

Malheureusement, cette belle combinaison fut déjouée avant l'arrivée des trains à leur destination, et alors qu'ils s'applaudissaient déjà d'avoir, par cet ingénieux subfuge, trompé leurs gardiens, ceux-ci les ramenaient à Paris, où ils arrivèrent à quelques heures de distance l'un de l'autre.

Ils ont été confiés aux bons soins de M. le juge d'instruction Anquetil, qui va les faire traduire en Cour d'assises, sous inculpation de faux par substitution.

JULES FERRY DEVANT L'OPINION

PARIS, 8 avril.—Les déclarations de M. Jules Ferry sont vivement commentées.

Nécessairement, l'INTRANSIGEANT traine l'orateur aux gémonies et l'ESTAFETTE le porte aux nues : cela était tout indiqué, Mais voici comment M. Ranc, un ami politique, un collègue du Sénat, juge l'ancien ministre :

M. Jules Ferry ne se doute pas de la faute qu'il a commise en se faisant attribuer, non sans difficultés d'ailleurs, la présidence de deux grandes Commissions du Sénat, les douanes et l'Algérie. L'une des deux aurait dû suffire amplement à son besoin d'activité. Beaucoup de républicains, qui estiment fort M. Ferry, se défient pourtant, même au Sénat, de ses instincts de combativité et ne sont nullement disposés à se laisser mener par lui plus loin qu'il ne leur convient d'aller. Il est loin, très loin d'être considé par la majorité sénatoriale comme son chef présent ou futur. Il suffit d'avoir pratiqué quelque peu le Luxembourg pour en être assuré.

Ces observations paraîtront peut être choquantes à M. Jules Ferry. Qu'il sache pourtant que ce que je dis là tout haut, beaucoup de ses amis le pensent et le disent tout bas.

Ainsi sermonné par le PARIS, M. Ferry est vertement secoué par la LANTERNE qui ne croit pas à la sincérité des mamours qu'il fait maintenant aux radicaux. Elle se souvient qu'il est l'auteur de ce cri du cœur : "Le péril est à gauche."

Les journaux catholiques, constitutionnels ou monarchistes, n'oublient pas que M. Ferry est l'auteur de l'article 7 et l'initiateur de la politique anti religieuse.

La LIBERTÉ juge inutile "cette harangue diplomatique." Le PAYS rappelle aux républicains le danger passé : "Mais le TEMPS est très approbateur :

"La politique de ce discours peut se résumer en quelques mots, dit-il : Stabilité ministérielle, concentration républicaine, par l'abandon des programmes chimériques et la mise en commun de toutes les bonnes volontés en vue d'obtenir des résultats pratiques ; classification nouvelle des partis dans une république acceptée de tous. Il n'est pas une des vues de cette politique qui ne puisse être acceptée, revendiquée à l'heure présente par tous les républicains, à l'exception peut-être d'un petit nombre, d'un nombre chaque jour moindre d'intransigeants.

PROBABILITÉS

Impermeables.
Parapluies.
Impermeables.
Parapluies.
Impermeables.
Parapluies.
Impermeables.
Parapluies.

R. J. DEVLIN.

Metropolitan M'fg. Co.

A ceux qui ont intention d'acheter des Tapis, nous leur conseillons d'acheter à bonne heure pour éviter la foule qui nécessairement doit nous venir, et nous leur faisons cette offre :—Tout Tapis acheté avant le 15 Avril, nous mesurerons les chambres et l'assemblerons, sauf s'il y a des bordures, sans charge. Tout Tapis avec des bordures, moitié prix. Tous les dessins de nos nouvelles marchandises sont de nous, et nous sont fournies des meilleures maisons Anglaises et Américaines Les paiements à la semaine sont acceptés.

Nos Conditions.

$10 de Marchandises	à 25cts	par	semaine.	
20 "	à 50 cts	"	"	
30 "	à 75cts	"	"	
50 "	à $1.25	"	"	
100 "	à $2.50	"	"	

557 Rue Sussex

L'Huile de Berthé est l'huile de foie de morue pure, préparée avec des foies importés directement pour la Maison L. FRANK, 16, rue Jacob, Paris.
Elle ne se vend qu'en flacons accompagnés d'une instruction.

NOUS OFFRONS

1 TRAINEAUX VALANT			$1.00	pour	.50
1	do	do	1.00	do	.73
1	do	do	1.00	do	.78
3	do	do	1.50	do	.00
6	do	do	2.25	do	1.50
1	do pour bébé	do	3.25	do	2.34

QUI LES AURA ?

E. G. Laverdure & CIE.

69 & 75 RUE WILLIAM.

Un des plus grands embarras pour les ménagères en frais d'obtenir quelque chose de bon ou de valeur extra dans leurs achats d'articles de consommation, c'est le préjugé Ne permettez pas à votre préjugé de vous empêcher d'acheter une livre de notre célèbre thé de 50 cts. la livre égal en qualité n'importe quel thé vendu ailleurs pour ce prix, et puis vous avez votre choix sur des centaines de présents agréables et utiles livrés à votre examen. Venez voir chez

STROUD BROS.

RUES RIDEAU ET SPARKS.

REMERCIMENTS

AU PUBLIC !

Je dois de la reconnaissance pour la sympathie qu'on m'a montrée.

A Mes Clients.

J'espère retenir votre confiance.

A Mes Creanciers.

Je demande qu'ils me pardonnent de m'être laissé placer dans une fausse et humiliante position par de faux et trompeurs amis, mais je ne suis pas chauve ; je n'ai pas même de cheveux blancs.

J'espère avant longtemps pouvoir remplir mes engagements.

VICTORIEUSEMENT VOTRE,

John Casey,

CHARGÉ D'AFFAIRES.

Mon Stock de Printemps

DE

Bottes et Chaussures

ET DE

Pantoufles

est inclus dans la grende vente actuelle ainsi qui les valises et sacs de voyage.

R. MASON

102 RUE SPARKS.

Ecole des Beaux Arts

44 Rue Bank, Coin de la Rue Wellington, Ottawa.

Au-dessus du College de Musique

Ouverte du 1er Novembre au 1er Mai

Dans le Département qui comprend le dessin d'après la bosse, d'après le modèle vivant, la peinture et l'aquarelle, les contributions sont de $5.00 par mois, pour le cours avancé, et de $2.50 pour le cours élémentaire.

Dans celui du dessin industriel, d'architecture, de machine, etc., surtout utile aux décorateurs et aux ouvriers en général, $1.00 par mois. Couture artistique, $1.50 par mois.

S'adresser à ACHILLE FRECHETTE secrétaire, à la Chambre des Communes, ou sur les lieux, aux Professeurs

Montres et Bijouteries

en tous genres et de toutes qualités. Seront vendues à 25 pour cent au dessous des prix ordinaires. Chaque Article est garantie telle que représenté, sinon l'argent vous sera remis Chez H. NOREZ, No. 30 rue Rideau, (près du Pont des Sapeurs.) Réparations de Montres et Horloges garanties et à des prix modérés.

EPICERIES !

—LIGNE COMPLETE—

D'Epiceries de Familles Choisies

—SERA VENDUE AU—

PRIX COUTANT

Pour du comptant seulement, pendant les trente jours à suivre. Venez tôt et assurez vous des avantages.

C. NEVILLE

56 Rue George.

VIS-A-VIS LE MARCHE BY.

Un Complet Stock de

VINS ET LIQUEURS.

D'Importation Directe.

Toujours en main au No.

97 RUE RIDEAU.

CHARBON !

Les meilleures qualités de Charbon Bitumineux et Anthracite

Bien Criblé Et Tamisé

O'Reilly & Heney,

BLOC RUSSELL

Rue Sparks

HEMIN DE FER

Canada Atlantique.

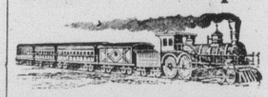

Nouveau Service Rapide

—ET—

La Ligne la Plus Courte et la Plus Rapide.

En activité le 27 Octobre 1890.

LES CONVOIS PARTIRONT DE LA GARE DE LA RUE ELGIN COMME SUIT :

8.00 A. M. L'EXPRESS DE MONTREAL rapide arrêtant à toutes les stations entre Ottawa et le Côteau, se reliant à la jonction du Côteau avec les trains du Grand Tronc pour l'Ouest, et à Montréal avec tous les trains pour l'est, et le sud. Arrive à Montréal à 11.35.

5.00 P. M. L'EXPRESS DE MONTREAL rapide n'arrêtant qu'à Casselman et à Alexandria entre Ottawa et le Côteau, a un char refectoir, et arrive à Montr à 8.20, se reliant aux trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour tous les points à l'Est. Portland, Rivière du Loup, Dalhousie, etc.

1.45 P. M. L'EXPRESS DE BOSTON et NEW-YORK (passant par le Côteau et le nouveau pont en acier ; pour Rouse's Point, St Albans, Saratoga, Troy, Albany, Boston, New-York, Philadelphie, et tous les points au sud, avec chars dortoirs de Wagner depuis Ottawa jusqu'à Boston et New-York. (Ce train arrête à toutes les stations entre Ottawa et Rouse's Point.)

LES TRAINS ARRIVERONT COMME SUIT :

12.00 MIDI. Express de Boston et New-York et tous les points intermédiaires. Arrêt à toutes les stations entre Rouses Point et Ottawa. Laisse Boston à 7.00 P.M. et New York à 6.25 P.M.

12.30 Express rapide de Montréal, Portland, Québec et Dalhousie. Train laisse Montréal à 9 A.M., n'arrête qu'à Alexandria sauf pour laisser des passagers venant des stations sur le Grand Tronc.

9.45 P.M. Express rapide de Montréal, Québec, Halifax, St. Jean, N.B., tous les points sur l'Intercolonial et le Sud. Laisse Montréal à 6.15 P.M. à l'arrivée de l'Express d'Halifax et arrête à toutes les stations.

Pour toutes informations s'adresser à l'Agent Local pour la vente des Billets, 24 rue Sparks.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant-Général. Ottawa, 11 Dec. 1890.

C. J. SMITH, Agent Général des Passagers.

LIGNE D'OMNIBUS

Cimetiere Notre-Dame, Chemin de Montreal.

Les Omnibus partiront du bureau de poste tous les dimanches, lorsque la température le permettra, a 1,30, 2,00 et 3,20 p. m., revenant le soir à 4,30, 5,00 et 5,30.

LANDRY & THOMPSON

Vente a l'ancan

Au No 89 rue Cambridge, avril le 21 et au No. 180 rue Nicholas le 16 courant. Ces deux ventes seront d'effets et d'ameublement quasiment nouveaux. Les maisons en sont remplies depuis la cuisine jusqu'au dernier étage, tout est moderne, vente sans réserve, a 10 hrs du matin.

C. LEVÊQUE, Ecanteur, 71 rue George.

DIX LIVRES EN Deux Semaines QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Comme Régénérateur des Chairs il n'y a pas de doute que par l'

EMULSION SCOTT

d'Huile de Foie de Morue

Aux HYPOPHOSPHITES de CHAUX et de SOUDE

Beaucoup de Malades ont gagné une livre par jour. Elle guérit LA PHTISIE, les Affections Scrofuleuses, Bronchites, Toux, Refroidissements et toutes les Maladies Tuberculeuses. Aussi agréable que du lait.

Préparée par SCOTT & BOWNE, Belleville.

THE PRESS

(NEW-YORK)

POUR 1891.

Quotidien. Dimanche. Hebdomadaire.

6 pages, 1 cent. 20 pages, 4 cts. 8 à 10 pages, 2 cents

L'Energique Organe Republicain de Metropole.

UN JOURNAL POUR LES MASSES.

FONDÉ LE 1ER. DÉCEMBRE 1887.

Circulation de plus de 100,000 PAR JOUR.

Le N. Y. PRESS n'est l'organe d'aucune faction ; ne tire aucune ficelle et n'a aucune vengeance à assouvir.

Le plus Remarquable Succès Journalistique de New-York.

LE PRESS EST UN JOURNAL NATIONAL.

Les nouvelles banales, les sensations vulgaires et la blague n'ont pas d'asile dans le PRESS.

Le PRESS a la plus brillante page éditoriale. Tout y est vivide.

Le SUNDAY PRESS est un magnifique journal de vingt pages touchant à tous les sujets du jour de quelque intérêt.

Le PRESS hebdomadaire contient toutes les matières les plus importantes parues dans les deux éditions quotidiennes et du dimanche.

Pour ceux qui ne peuvent recevoir l'édition QUOTIDIENNE, l'édition HEBDOMADAIRE la remplace admirablement.

Comme Journal Annonce

Le PRESS n'est pas surpassé à New-York.

THE PRESS

Est à la portée de tous. Le meilleur et moins cher des journaux publiés en Amérique.

Quotidien et Dimanche, un an	$5.00
" " 6 mois	2.50
" " 1 mois	.45
Quotidien seulement, un an	3.00
" " 4 mois	1.00
Edition du Dimanche, un an	2.00
Hebdomadaire, un an	1.00

Demandez la circulaire du PRESS.
Numéros specimens gratis. Agents demandés partout. Commissions généreuses
Addressez,

THE PRESS,
POTTER BUILDING, 38 Park Row
New-York

AVIS

Par la présente je donne avis à toutes personnes qui n'ont pas encore réglé avec moi de vouloir bien aller prendre des arrangements chez A. E. Lussier, Ecr., d'ici à huit jours. Sans quoi vous aurez des frais pour la prochaine cour

Votre, etc.

A. C. LAROSE

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix de la localité des articles offerts en vente

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière

MAGASINS :

RUE SUSSEX ET DUKE, CHAUDIER

23-11-87-8

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant à l'endos "Soumissions pour l'approvisionnement des Indiens" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi SAMEDI, le 9 mai, 1891, pour la fourniture des Provisions aux Indiens, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1892 consistant en farine, bœuf, bacon, épiceries, munitions, cordes, instruments oratoires, outils, etc., droits payés, sur des points variés du Manitoba et du Nord-Ouest.

Des formes de soumissions, contenant des instruction particulières concernant les provisions requises les dates de la livraison, etc., peuvent être obtenue en s'adressant au soussigné et au Commissaire des Affaires Indiennes à Régina ou au Bureau des Indiens, Winnipeg.

Les soumissionnaires peuvent l'être pour chaque description de marchandises (ou pour n'importe quelle fraction de belles marchandises) séparément ou pour toutes les marchandises mentionnées dans les Cédules et le Département se réserve le droit de rejeter le tout ou n'importe quelle partie de la soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté fait payable au Surintendant Général des Affaires Indiennes, sur une Banque Canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, il sera forfait si la partie contractante refuse d'accepter le contrat basé sa soumission quand il sera appelé à le faire, ou s'il ne mène pas son contrat à bonne fin.

Si la soumissions n'est pas acceptée le chèque sera remis et si un contrat est accepté pour seulement une partie des approvisionnements pour lesquels on soumissionne un chèque accepté pour cinq pour cent du montant du contrat pourra être substitué à celui qui a accompagné la soumission ; le chèque donnant sécurité au contrat sera retenu par le Département jusqu'à la fin de l'année fiscale.

Chaque soumission doit, en plus de la signature du soumissionnaire, être signé de deux autres cautions acceptables au Département pour garantir l'exécution du contrat basé sur ce contrat. Cette annonce ne doit être publiée par aucun journal sans l'autorité de l'Imprimeur de la Reine, et on ne recevra aucune demande de paiement faite par n'importe quel journal n'ayant pas reçu autorité de publier cette annonce.

L. VANKOUGHNET,
Sous-Surintendant Général des Affaires Indiennes.
Département des Affaires Indiennes.
Ottawa, mars 1891.

A. RIBOUT

TAILLEUR COUPEUR

Taillage Garanti,

Manteaux de Dames

UNE SPÉCIALITÉ.

204 Rue Dalhousie-204

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE